



Avec le portail du consommateur, suivez l'actualité de la consommation.

## ACTUALITES

La Division de la protection des consommateurs vous propose deux fiches de sa collection « Etre informé pour mieux consommer » :

### Abus de faiblesse : infraction réprimée

*L'abus de faiblesse est une pratique commerciale consistant à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat ou un engagement, au comptant ou à crédit, sous quelque forme que ce soit (souvent lors d'un démarchage à domicile), en abusant de sa situation de faiblesse ou d'ignorance. Le vendeur, ou commerçant, profite alors de cette vulnérabilité pour vendre un bien ou un service.*

> [lire la suite](#)

### Association de Protection du Consommateur : Pour quoi faire ?

*Dans la majorité des cas, vous êtes satisfait de vos achats et de leur utilité. Mais parfois, cela se passe moins bien : un produit non conforme à vos attentes, une livraison en retard... Le fournisseur ne veut pas vous entendre ; vous êtes en conflit. Il existe plusieurs instances pour défendre vos droits en tant que consommateur. L'une d'elle est l'association de protection du consommateur. N'hésitez pas à vous adresser à elle pour résoudre vos litiges de consommation.*

> [lire la suite](#)

### Un nouveau formulaire de dépôt de réclamation à la disposition du consommateur

Après quelques années de fonctionnement, le portail du consommateur [www.khidmat-almostahlik.ma](http://www.khidmat-almostahlik.ma) évolue pour mieux répondre à vos attentes. La nouveauté commence par la mise en ligne d'un nouveau formulaire de dépôt de réclamation simplifié et adapté à vos appareils mobiles (tablette et téléphone portable).

> [lire la suite](#)

### Rappel de produits non conformes : la loi protège le consommateur

A travers les médias, vous apprenez qu'un produit a été rappelé. Sachez que cette information émane d'un communiqué de presse élaboré par le fabricant du produit concerné. La loi relative à la sécurité des produits industriels (loi n°24-09) impose aux fournisseurs dont le produit risque de causer un dommage ou un problème d'utilisation, de rappeler et/ou de retirer les produits mis en vente.

> [lire la suite](#)

## **EVENEMENTS**

### **La fin des sacs en plastiques effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet : un tournant décisif s'amorce**

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, Moulay Hafid Elalamy, a tenu mardi 21 Juin 2016, une conférence de presse pour la présentation des mesures d'accompagnement de l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2016, de la loi n°77-15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique.

> [lire la suite](#)

### **Cérémonie de remise des prix de la Qualité et de la Sécurité**

Le 23 Juin 2015, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (MICIEN) en partenariat avec l'Union Marocaine pour la Qualité (UMAQ) a organisé la cérémonie de remise des trophées du Prix National de la Qualité et du Prix National de la Sécurité au Travail. Cette cérémonie s'est déroulée au siège de **Direction de la Qualité et de la Surveillance du Marché**.

> [lire la suite](#)

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrit pour recevoir les nouveautés du site du portail du consommateur. Le site est édité par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. La lettre est mensuelle.

> [En savoir plus sur le portail](#)